

Commune de CHAMPFLEURY

COMPTE RENDU de la Réunion du Conseil Municipal

Lundi 28 Mars 2022 à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 22/03/2022

Date de convocation : 22/03/2022

Date d'affichage : 22/03/2022

L'an deux mil vingt-deux le 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie de Champfleury 34 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain HIRAULT, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice : Alain HIRAULT, Sébastien BOUCTON, Yves SAILLANT, Daniel GRIFFON, Emilie ARNOULD, François STEFFEN, Bernard BLANCHARD, David PROULT, Bruno CUPERLY, Christine COCSET, Lalé POLAT, Céline ROLLINGER, Éric BOHN, sauf Laurent GUILLEMOT et Lionel LOBJOIT excusés.

Madame Lalé POLAT a été désigné(e) secrétaire de séance par l'assemblée.

DELIBERATION N° 04-2022 : COMPTABILITE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Alain HIRAULT, ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-321, Sous la présidence de Monsieur Sébastien BOUCTON, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par l'ordonnateur, Monsieur Alain HIRAULT, Maire.

Monsieur Sébastien BOUCTON, Président de séance, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré, propose que soit mis au vote le compte administratif 2021 :

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents (12 sur 13), VOTE et VALIDE le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessous :

1- DONNE acte au Conseil Municipal de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

• Résultat de l'exercice 2021 (fonctionnement)	+ 139 661.02 €
• Résultats antérieurs reportés	+ 1 196 214.70 €
• Part affectée à l'investissement exercice 2021	0.00 €
• Solde d'exécution de fonctionnement 2021 (résultats à affecter)	+ 1 335 875.72 €
• Solde d'exécution d'investissement 2021 (hors reports)	- 149 130.31 €
• Solde des reports antérieurs d'investissement	+ 83 355.78 €
• Solde d'exécution d'investissement 2021 (report inclus)	- 65 774.53 €

2- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser au 31/12/2021, (état joint au compte administratif) ;

4- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 05-2022 : COMPTABILITE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**Le Conseil Municipal,**

- Après s'être fait présenter les budgets (primitif et supplémentaire) de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2021**,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre **2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 06-2022 : COMPTABILITE – AFFECTATION DES RESULTATS**Le Conseil Municipal,**

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;
- Constatant que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE INVEST 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	R.A.R. 2021	SOLDE RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION
INVEST	83 355.78	0.00	- 149 130.31	<u>410 000</u> 410 000	0.00	- 65 774.53
FONCT	1 196 214.70	0.00	139 661.02			1 335 875.72

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la présente délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement) :

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE au 31/12/21 : 1 335 875.72 €

- * Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP
- Recette INVESTISSEMENT : **compte 1068 : 65 774.53 €** (arrondi à 65 775 €)

et le solde disponible est affecté comme suit :

- * Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement
- Recette FONCTIONNEMENT : **compte 002 : 1 270 101.19 €** (arrondi à 1 270 102 €)

- M. le Maire précise que les tarifs ci-dessous s'appliqueront pour une occupation des locaux à partir du **01 Janvier 2023** :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **VALIDE et FIXE** les tarifications telles que définies ci-dessous ;

Tarif <u>COMMUNE</u>	GRANDE SALLE (250 m²)	MOYENNE SALLE (175 m²)
WEEK END V. 16h au L. 8h	300 €	250 €
L-V journée 8h à 18h30	150 €	100 €
Soirée semaine 13h30 au lendemain 8h	150 €	100 €
Tarif <u>EXTERIEUR</u>	GRANDE SALLE (250 m²)	MOYENNE SALLE (175 m²)
WEEK END V. 16h au L. 8h	850 €	750 €
L-V journée 8h à 18h30	325 €	275 €
Soirée semaine 13h30 au lendemain 8h	325 €	275 €

- **DECIDE** de fixer un FORFAIT pour la participation aux frais d'électricité et de chauffage, soit **100 €** du 15/10 au 15/04 et **50 €** du 16/04 au 14/10. Ce chèque sera versé à la remise des clés, avant la manifestation. Le forfait pourra être révisé par la collectivité en cours d'année mais fera l'objet d'une délibération.

- **DECIDE** de fixer à 1 000 € la caution qui sera versée à la remise des clés.

- **DECIDE** que des arrhes correspondant à 50% du tarif de location de la salle seront exigibles pour confirmer la réservation et seront encaissées par la Perception de Reims Municipale (Marne) ; en cas d'annulation et/ou de désistement, aucun remboursement des arrhes versées ne sera effectué.

Le reliquat (solde de 50% de la location et le forfait électrique) sera demandé 120 à 90 jours avant la date de la manifestation par l'émission d'un avis des sommes à payer.

DELIBERATION N° 10-2022 : MAIRIE travaux de MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR Avenant n° 1 au lot n° 1 La Grande Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 54-2018 du 26/11/2018 et n° 17-2021 du 28/06/2021 ;

Vu la présentation de M. le Maire relative à la nécessité d'établir un avenant pour travaux supplémentaires du lot n° 1 La Grande Ruelle ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le présent avenant de l'Entreprise La Grande Ruelle de SAPOGNE ET FEUCHERES (08) titulaire du marché de mise en conformité PMR du parvis et rénovation de la mairie, Lot n° 1 Terrassement VRD, aménagements paysagers pour un montant de 885.00 € HT qui fait passer le montant du marché, après Avenant n° 1, à 23 135.00 €HT **soit 27 762.00 €TTC.**
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer l'avenant n° 1 et tout autre document utile à cette opération et réalisation des travaux.

DELIBERATION N° 11-2022 : MAIRIE travaux de MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR Avenant n° 1 au lot n° 2 GC Construction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 54-2018 du 26/11/2018 et n° 17 et 18-2021 du 28/06/2021 ;

Vu la présentation de M. le Maire relative à la nécessité d'établir un avenant pour travaux supplémentaires du lot n° 2 GC CONSTRUCTION ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le présent avenant de l'Entreprise GC CONSTRUCTION de REIMS (51) titulaire du marché de mise en conformité PMR du parvis et rénovation de la mairie, Lot n° 2 Gros Œuvre, pour un montant de 3 000 € HT qui fait passer le montant du marché, après Avenant n° 1, à 9 500 €HT **soit 11 400 €TTC.**
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer l'avenant n° 1 et tout autre document utile à cette opération et réalisation des travaux.

**DELIBERATION N° 12-2022 : MAIRIE travaux de MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR
Avenant n° 1 au lot n° 6 SCE Electricité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 54-2018 du 26/11/2018 et n° 17 et 18-2021 du 28/06/2021 ;
Vu la présentation de M. le Maire relative à la nécessité d'établir un avenant pour travaux supplémentaires du lot n° 6 SCE Electricité ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le présent avenant de l'Entreprise SCE Electricité de CHAMPFLEURY (51) titulaire du marché de mise en conformité PMR du parvis et rénovation de la mairie, Lot n° 6 Electricité, pour un montant de 739.99 € HT qui fait passer le montant du marché, après Avenant n° 1, à 2 413.21 €HT **soit 2 895.85 €TTC.**
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer l'avenant n° 1 et tout autre document utile à cette opération et réalisation des travaux.

Autres points à l'ordre du jour – Questions et informations diverses :

M. Daniel GRIFFON présente la requête de Mme HAUDECOEUR quant à la difficulté de se rendre au cimetière, Route de Trois-Puits M. le Maire explique que la CUGR, compétente en matière de voirie, a prévu la création de trottoir côté gauche et démontage d'une partie du grillage existant.

M. Daniel GRIFFON rappelle qu'une voiture a brûlé sur le RD951 il y a plus d'un an et que le goudron est abimé ; il se propose de rechercher le propriétaire pour demander une prise en charge des réparations.

Concernant la collecte et l'accueil de réfugiés Ukrainiens :

- M. et Mme DERRIEN sis Grande Rue accueillent une dame de 71 ans avec sa petite-fille de 28 ans.
- Une famille domiciliée Rue le Poirier le Prêtre, accueille une mère et ses 2 enfants scolarisés à l'école de Champfleury.
- La collecte a permis de recevoir de nombreux dons et M. Sébastien BOUCTON, Maire-Adjoint, s'est chargé de l'organisation de ce service et de l'acheminement des denrées auprès de la protection civile de Reims.

Mme Lalé POLAT soulève à nouveau le problème des nuisances sonores de personnes extérieures à Champfleury, qui « squattent » sur le terrain de boules situé en face de son habitation ; ils stationnent leur véhicule, mettent la musique à fond et s'enivrent, ce qui cause beaucoup de bruit. La recherche de solutions s'impose, la tranquillité est menacée ; des propositions seront étudiées lors d'une prochaine réunion.

M. François STEFFEN fait remarquer la nécessité d'aménager les bureaux du secrétariat pour une mise aux normes électriques et de façon plus ergonomique.

La réunion est levée à 21h30.

Vu pour être affiché le 01/04/2022 et publication sur le site de la commune : www.champfleury.fr

Le Maire, Alain HIRAULT.



